

Echange d'expériences sur les meilleures pratiques et sur les services en faveur des personnes handicapées

Ouattara Mamadou
Société des télécommunications du Mali (SOTELMA)

Les personnes handicapées font 7 à 10% de la population mondiale. Elles ont des droits, au même titre que tous les hommes. La différence est liée à la déficience d'une partie et/ou de la totalité de leurs capacités motrices, sensorielles, intellectuelles ou physiques a amener leurs organisations et la communauté mondiale à identifier et adopter des droits et dispositions spécifiques pour assurer leur pleine intégration à tous les actes de la vie.

Les personnes handicapées, qui représentent une proportion non négligeable de notre population au Mali, doivent, en ce troisième millénaire, caractérisé par la mondialisation, bénéficier de l'accès aux NTIC pour leur développement.

L'utilisation des nouvelles technologies est primordiale pour combler dans des délais raisonnables, le déficit d'information et l'insertion de cette catégorie dans le monde socioprofessionnel comme les autres et atténuer ainsi leur exclusion de la société.

En leur assurant un accès équitable aux connaissances et aux informations nécessaires dans la vie courante, beaucoup parmi les handicapés pourront poursuivre leurs études dans les conditions normales et seront ainsi préparés pour une intégration effective dans la vie courante.

Pour ce faire, les pays en voie de développement, et singulièrement le Mali, doivent mettre en place un projet pilote pour l'éducation, la formation et l'insertion des personnes handicapées. Cela passe par le financement de ce projet pour permettre de mieux cerner les paramètres associés à la promotion du nouveau concept de télétravail en faveur des personnes handicapées. Les principales activités du projet porteront entre autres sur l'identification des potentialités et des compétences des personnes handicapées, sur la formation dans les domaines des NTIC (Informatique, Gestion, etc.), sur la création d'un site portail sur l'emploi des personnes handicapées et l'expérimentation d'un espace de télétravail adapté à différents

types de handicaps grâce à un Centre de Veille sur les Handicapés (CVH) qui aussi sera mis en place dans le cadre du projet.

L'intérêt de ce projet réside, non seulement dans le fait de voir les handicapés s'insérer dans la société active, mais aussi d'intégrer, petit à petit, la notion de télétravail, une notion qui tarde à s'intégrer dans les moeurs de l'Afrique moderne.

Il faut comprendre que la prise en charge des handicapés nécessite la conjugaison des efforts de l'Etat et des différentes composantes de la société civile.

L'objectif ultime étant de permettre à cette catégorie de la société de bénéficier de ses droits à l'encadrement, à l'éducation, à la formation et à l'emploi, et de favoriser sa contribution à l'effort de développement national, dans le cadre d'une approche renouvelée de la solidarité qui vise à élever les handicapés du stade de l'assistance, à celui de l'intégration.

Les pays en développement doivent mettre en place, pour ce faire, tous les programmes et mécanismes nécessaires pour prévenir le handicap, favoriser la prise en charge de cette catégorie et renforcer son intégration dans la vie publique, en plus de l'assistance matérielle et technique apportée aux associations de protection des handicapés.

Ces programmes portent notamment sur l'insertion progressive d'un quota de personnes handicapées dans la fonction publique, l'attribution de 1% au moins des postes d'emplois, dans les entreprises et les établissements publics, aux personnes handicapées, la création de projets dans le cadre d'un programme national, mis en œuvre à cet effet, de création de sources de revenu pour les handicapés. Nous pouvons citer entre autres les télé-centres polyvalents, les cyber café, etc. comme activités génératrices de revenue.

Les domaines de l'informatique et des technologies de la communication ne seront pas non plus en reste dans des pays qui se seront engagés à relever les défis du handicap.

Ailleurs, les NTIC ont supprimé le handicap. C'est pourquoi des entrepreneurs américains investissent massivement dans la recherche universitaire afin de stimuler la recherche et le développement de produits de toute nature qui puissent améliorer la vie des handicapés.

Les technologies de l'information offrent aux personnes invalides un moyen de conquérir leur autonomie. L'ordinateur fait tomber les murs de leurs appartements et la réclusion à domicile vie à laquelle leurs handicaps semblaient les avoir condamnés. Ainsi, l'informatique est tout simplement en train de bouleverser la vie des personnes handicapées.

Internet n'est plus un phénomène en émergence, du moins au Québec, mais une réalité grand public en croissance rapide. Il représente une opportunité extraordinaire pour les personnes non voyantes. Internet permet enfin d'accéder à la même information que les voyants et en même temps, ce qui représente un progrès par rapport à l'enregistrement audio ou à la transcription braille. On parle déjà de bibliothèque virtuelle, ce qui illustre bien des possibilités offertes par ce média.

Il faut rappeler cependant certains préalables à leur pleine participation que sont la sensibilisation du public, les soins de santé, la réadaptation et les services d'appui. Les personnes handicapées devraient pouvoir participer à titre égal à tous les domaines essentiels de la vie, qu'il s'agisse d'accessibilité, d'enseignement, d'emploi, de maintien de revenus et de sécurité sociale de vie familiale et de plénitude de la vie personnelle, de culture, de religion, de loisirs ou de sport. Quand on aura été réalisée une participation égale dans ces domaines, la qualité de leur vie sera améliorée grâce à la modification de leur environnement physique de leur environnement éducatif et professionnel ainsi que leur environnement social.

L'accumulation des connaissances, qui a accompagné la croissance économique des pays industrialisés et des pays émergents et l'expansion plus récente des technologies de l'information et de la communication sont en train d'introduire des transformations importantes dans la nature du travail et de l'emploi.

Aujourd'hui, la tendance multimédia, le développement de la télématique et des autoroutes de l'information représente une multitude d'opportunités professionnelles pour les personnes vivant un handicap physique ou intellectuel. En effet, avec le NTIC, il devient plus facile d'accéder au savoir ou d'occuper un emploi sans obligatoirement se déplacer.

Le télétravail suscite beaucoup d'espoir, notamment auprès des personnes vivant un handicap. Il offre sans conteste de réelles opportunités de surmonter certains handicaps : déficience visuelle, auditive ou moteurs. Le choix du télétravail peut contribuer à leur insertion socioprofessionnelle et à leur emploi. Le télétravail peut accroître de manière importante les possibilités d'emploi de nombreuses personnes vivant un handicap, en ce qu'il franchit ou supprime les obstacles ou problèmes liés à l'état de santé, à la sécurité, à la fatigue, au stress, aux besoins d'assistance personnelle, aux difficultés d'accès aux moyens de transports publics et aux édifices publics.

Des ressources humaines considérables, aujourd'hui non productives et largement dépendantes de leurs familles ou de bonnes volontés, peuvent ainsi être libérés pour les employeurs au profit de la société entière.